



LAITS INFANTILES

Première caractérisation du
secteur (données 2012)

SYNTHESE



EDITION 2014



L'étude des laits infantiles porte sur 129 produits recueillis en 2012, et répartis en 3 familles : **Préparation 1er âge, Préparation 2ème âge, Lait de croissance.**

L'ensemble des produits considérés dans cette étude couvre¹ au moins 89% du marché des laits infantiles en volume.

En nombre de références, le segment des marques nationales (76%) est majoritaire, suivi par les marques de distributeurs (11%), la pharmacie (9%) et le hard discount (4%).

Le secteur des laits infantiles se distingue par un cadre réglementaire strict, défini par le règlement UE n°609/2013², la directive 2006/141/CE³ et l'arrêté français du 30 mars 1978⁴.

Le règlement UE n°609/2013² et la directive 2006/141/CE³ sont applicables aux produits des familles des préparations 1er âge et des préparations 2ème âge, ainsi qu'aux produits de la famille des laits de croissance répondant à la définition des préparations de suite. Ils fixent des exigences relatives :

- à l'encadrement des teneurs en nutriments (dont valeur énergétique, glucides, lipides, protéines, vitamines et minéraux) ;
- à l'étiquetage obligatoire des nutriments suivants : valeur énergétique, glucides, lipides, protéines, vitamines et minéraux réglementés ;
- aux allégations nutritionnelles et de santé autorisées pour les produits de la famille des préparations 1er âge.

L'arrêté du 30 mars 1978⁴ est quant à lui applicable aux produits de la famille des laits de croissance destinés aux enfants à partir de 12 mois ou plus et répondant à la définition des « aliments lactés destinés aux enfants en bas âge ».

¹ Ratio des volumes des produits identifiés par l'Oqali versus le volume total du marché retracé par Kantar Worldpanel.

² Règlement (UE) n°609/2013 du parlement européen et du conseil du 12 juin 2013 concernant les denrées alimentaires destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge, les denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales et les substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids et abrogeant la directive 95/52/CEE du Conseil, les directives 96/8/CE, 1999/21/CE, 2006/125/CE et 2006/141/CE de la Commission, la directive 2009/39/CE du Parlement européen et du Conseil et les règlements (CE) n°41/2009 et (CE) n°953/2009 de la Commission
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:181:0035:0056:FR:PDF>

³ Directive 2006/141/CE de la Commission du 22 décembre 2006 concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite et modifiant la directive 1999/21/CE
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02006L0141-20130918&qid=1404836251421&from=FR>

⁴ Arrêté du 30 mars 1978 fixant les dispositions relatives à certains aliments lactés destinés à une alimentation particulière
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000451287>

L'étude des paramètres de l'étiquetage (Figure A) a mis en évidence que 100% des laits infantiles étudiés présentent un étiquetage nutritionnel (71% des produits présentant un étiquetage nutritionnel de groupe 2/2+). 68% des produits considérés présentent des allégations nutritionnelles, portant principalement sur les vitamines et minéraux, et 46% des allégations de santé, portant avant tout sur la vitamine D et le capital osseux. Aucun produit ne présente de repère nutritionnel. En effet, les RNJ ou les ANC sont définis uniquement pour les adultes. 91% présentent des recommandations de consommation et 100% font l'objet d'adjonction de vitamines et/ou de minéraux. 95% des produits étudiés présentent une portion indiquée. Enfin, 2% des produits étiquettent des valeurs nutritionnelles à la portion. Cette faible proportion peut s'expliquer par le fait que de nombreux laits infantiles en poudre ont des taux de reconstitution différents en fonction de l'âge et/ou du poids de l'enfant. Ainsi, il n'est pas possible de définir une portion unique pour laquelle exprimer les valeurs nutritionnelles du produit.

Concernant les segments de marché, les marques de distributeurs, les marques nationales et le hard discount privilégient l'étiquetage nutritionnel détaillé de groupe 2/2+ (93%, 77% et 60% des produits du segment). Les produits présents dans le circuit pharmacie privilégient l'étiquetage nutritionnel de groupe 1/1+ (100%). En proportion, les produits de marques nationales présentent le plus d'allégations nutritionnelles (70% des produits du segment), alors que les produits de marques de distributeurs présentent le plus d'allégations de santé (64% des produits du segment) et de valeurs nutritionnelles à la portion (14%). Les produits présents dans le circuit pharmacie présentent quant à eux le plus de recommandations de consommation (100%) et de portions indiquées (100%).

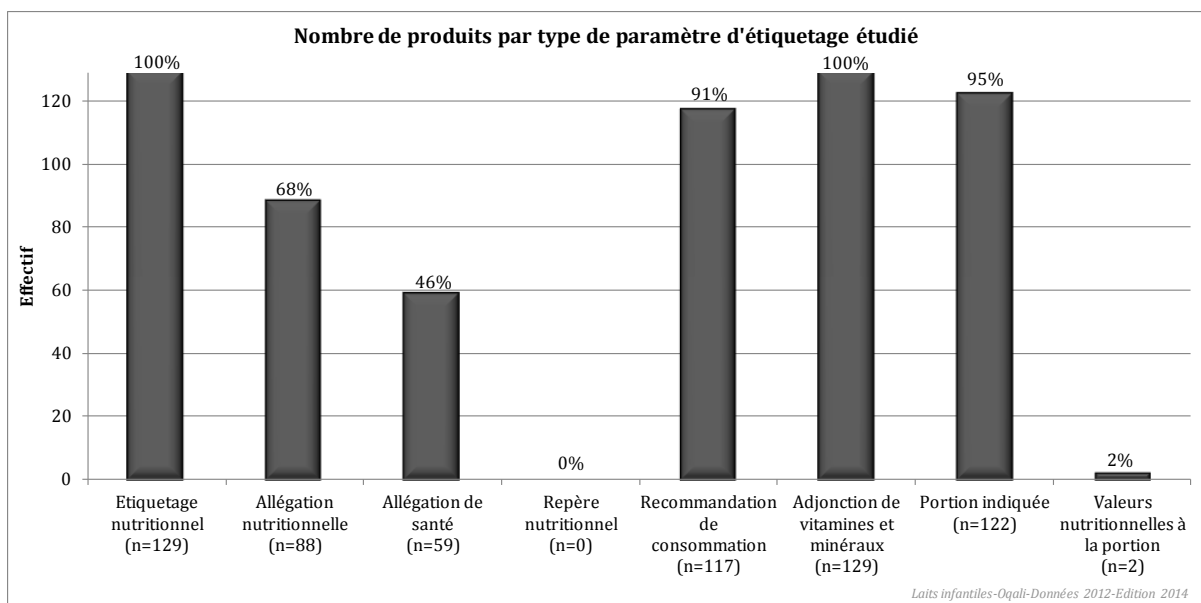
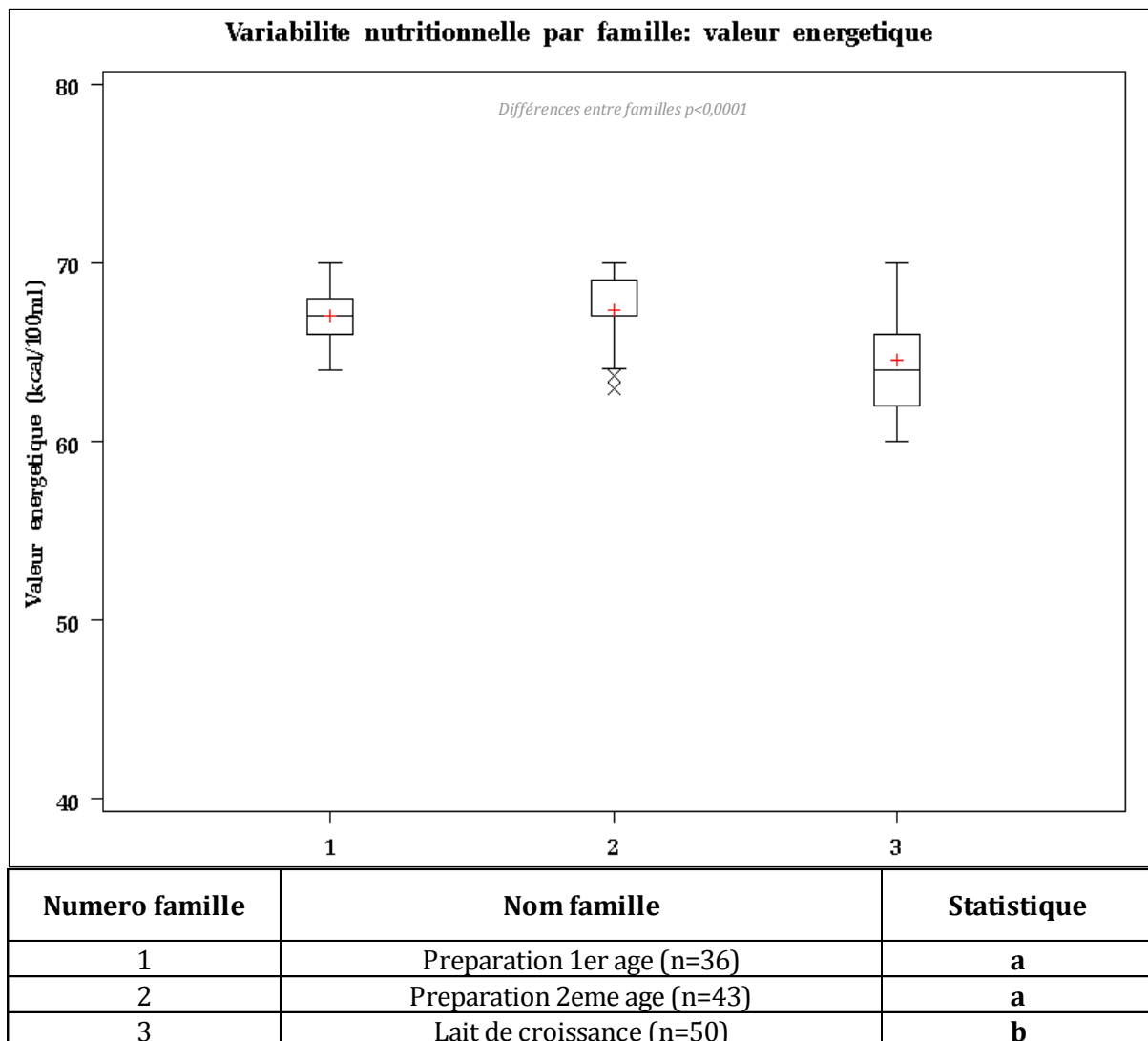


Figure A : Principaux paramètres d'étiquetage suivis pour les 129 laits infantiles étudiés.

L'étude des valeurs nutritionnelles pour 100ml (produit tel que consommé) a montré qu'il existe des différences significatives entre familles pour 23 nutriments sur les 35 étudiés : valeur énergétique, glucides, sucres, lipides, acides gras saturés, protéines, sodium, calcium, chlorures, cuivre, fer, magnésium, phosphore, potassium, zinc, vitamine B1, vitamine B12, vitamine B2, vitamine B3, vitamine B6, vitamine B8, vitamine B9 et vitamine D.

La différence significative observée entre les valeurs énergétiques moyennes (Figure B) des préparations 1^{er} âge et 2^{ème} âge et celle des laits de croissance est à relativiser puisque les teneurs moyennes sont comprises entre 65 et 67kcal/100ml, la directive 2006/141/CE⁵ imposant une teneur en énergie comprise entre 60 et 70kcal/100ml aux produits des familles des préparations 1^{er} âge, des préparations 2^{ème} âge et de la famille des laits de croissance répondant à la définition des préparations de suite. Les teneurs moyennes en macronutriments sont proches entre les 3 familles : entre 7,8 et 8,2g/100ml pour les glucides ; 2,8 et 3,4g/100ml pour les lipides ; 1,4 et 1,8g/100ml pour les protéines ; et 0,07 et 0,14g/100ml pour les fibres, valeurs en partie dépendantes des exigences fixées par la directive.



Laits infantiles-Oqali-Données 2012-Edition 2014

Figure B: Variabilité des valeurs énergétiques (kcal/100ml) au sein des laits infantiles étudiés.

⁵ Directive 2006/141/CE de la Commission du 22 décembre 2006 concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite et modifiant la directive 1999/21/CE
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02006L0141-20130918&qid=1404836251421&from=FR>

Au niveau des vitamines et minéraux, le calcium, les chlorures, le cuivre, le fer, le magnésium, le phosphore, le potassium, le zinc, la vitamine B1, la vitamine B12, la vitamine B2, la vitamine B3, la vitamine B6, la vitamine B8, la vitamine B9 et la vitamine D présentent des différences significatives de teneurs entre familles. La famille des laits de croissance présente, pour ces nutriments, des teneurs moyennes en vitamines et minéraux plus élevées que celles des préparations 2^{ème} âge, elles-mêmes plus élevées que celles des préparations 1^{er} âge. Seules les teneurs observées pour le cuivre ne suivent pas cette tendance.

La variabilité intra-famille est plus ou moins importante suivant les familles et les nutriments. Elle est relativement faible pour les macronutriments. Néanmoins une variabilité plus élevée est observée pour les sucres, principalement liée aux différences de teneurs en lactose. Pour la majorité des vitamines et minéraux présentant des différences significatives entre familles (à l'exception du fer, du potassium, des vitamines B12 et B8), ce sont les laits de croissance qui présentent la variabilité la plus élevée. Cela peut notamment s'expliquer par la diversité de recettes plus importante dans cette famille que dans les 2 autres familles.

La variabilité nutritionnelle est exprimée pour 100ml de lait infantile prêt à consommer. Au sein d'une famille, l'impact nutritionnel est d'autant plus important si cette variabilité est rapportée aux quantités consommées sur la journée, et ceci sur plusieurs mois (pour les préparations 1^{er} âge, il est recommandé une consommation d'environ 0,7 à 1L de lait par jour pendant 6 mois, pour les préparations 2^{ème} âge, une consommation d'environ 0,6L par jour pendant 6 mois, et pour les laits de croissance, une consommation de 0,5L de lait par jour jusqu'aux 3 ans de l'enfant⁶).

Les variabilités nutritionnelles entre les familles sont en partie soumises aux exigences réglementaires spécifiques au secteur des laits infantiles et fixées par la directive 2006/141/CE⁷. La variabilité intra-famille est elle aussi dépendante des bornes réglementaires, et peut également être liée, dans le cas de la famille des laits de croissance, à la relative diversité de recettes proposées, ainsi qu'à la cible de consommateurs plus large que celles des 2 autres familles. Il est à noter que les laits de croissance destinés aux enfants en bas âge de plus de 12 mois présentent tout de même des teneurs en nutriments semblables à celles des autres laits infantiles.

Pour conclure, les laits infantiles sont des produits destinés à être consommés par des nourrissons et des enfants en bas âge, dont les besoins nutritionnels sont très spécifiques. Pour assurer la couverture de ces besoins à chaque tranche d'âge, la réglementation fixe des bornes spécifiques aux teneurs en nutriment. Il en résulte que les marges de manœuvre de reformulation sont limitées, et que les variabilités de composition nutritionnelle observées entre les familles et au sein des familles sont relativement faibles.

L'ensemble des résultats de l'étude est détaillé dans le rapport *Etude du secteur des laits infantiles – Oqali – Données 2012 – Edition 2014*.

⁶ Estimation réalisée d'après les données disponibles dans la base de données Oqali.

⁷ Directive 2006/141/CE de la Commission du 22 décembre 2006 concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite et modifiant la directive 1999/21/CE
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02006L0141-20130918&qid=1404836251421&from=FR>